

Cahors, le 13 novembre 2017

Le Préfet du Lot

à

Madame et Monsieur les députés du Lot,  
Madame et Monsieur les sénateurs du Lot,  
Madame et Messieurs les conseillers régionaux,  
Monsieur le Président du Conseil départemental,  
Mesdames et Messieurs les conseillers  
départementaux,  
Madame et Messieurs les présidents des  
communautés de communes,  
Mesdames et Messieurs les maires,

**Objet :** Conférence nationale des territoires – synthèse de la consultation conduite dans le département du Lot.

**Réf. :** Lettre de M. le Premier ministre du 3 août 2017.

La déclinaison locale de la Conférence nationale des territoires a donné lieu, dans le département du Lot, à des échanges nombreux et fructueux, avec les parlementaires et les élus régionaux dans des entretiens individuels, avec les conseillers départementaux et les délégués communautaires dans des séances de travail collectives. Vous avez participé, dans un esprit constructif et républicain, à ces réunions que les sous-préfets et moi-même avons aminées. Vous avez produit, par ailleurs, un nombre significatif de contributions écrites de très bonne facture. J'ai voulu en effet, en adoptant ce dispositif, marquer la proximité de l'État et sa disponibilité.

Je vous remercie vivement pour la qualité de votre apport à la conférence nationale du mois de décembre et, ainsi que je m'y suis engagé, j'ai l'honneur de vous adresser ici une synthèse de ces échanges et contributions, qui met en exergue les expressions les plus partagées.

Vous décrivez le département du Lot comme essentiellement rural même s'il dispose de pôles urbains et connaît un taux d'emploi industriel élevé. La crainte fréquemment exprimée est de voir s'accroître les diverses fractures et la marginalisation des territoires ultra-ruraux dans un contexte de contrainte sur les crédits publics. La demande de simplification des procédures administratives et d'allègement des pesanteurs normatives apparaît également comme une préoccupation majeure. Les attentes à l'égard de l'État notamment en termes d'accompagnement dans la réalisation des projets locaux complexes (crédits, ingénierie, maîtrise des procédures) se sont fortement exprimées. Enfin, l'idée de stabiliser le paysage institutionnel des collectivités locales est également émise.

## *1. Les fractures territoriales et les moyens de leur réduction*

### 1.1. Le diagnostic :

Vous êtes nombreux, toutes sensibilités politiques confondues, à relever une aggravation des inégalités depuis ces dix dernières années et à désigner les fractures territoriales (économique, numérique, sanitaire, sociale, scolaire) qui s'ajoutent aux retards accusés en matière de mobilité et d'infrastructures, lesquels obèrent les efforts d'amélioration de l'attractivité. Vous identifiez également les effets de la métropolisation sur la vitalité des territoires ruraux. Quelques thématiques émergent pour illustrer ces fractures :

- les transports et les mobilités : le maillage insatisfaisant des infrastructures ferroviaires est une source de fracture territoriale. Le Lot n'a pas de LGV et la ligne POLT est menacée ;
- le numérique : le territoire n'est pas encore uniformément couvert en réseaux haut débit et fibre ;
- les centres-bourgs : le milieu rural est doublement pénalisé par le manque de moyens et par l'application des normes sur la biodiversité (souvent pas applicables en zone urbaine) qui freinent les projets de développement et l'expansion communale ;
- les structures médicales : vieillissement des professionnels de santé, couverture insuffisante en spécialités médicales, absence d'anticipation des besoins, faible attractivité des territoires ruraux ;

### 1.2. Les propositions de solutions :

#### *1.2.1. Sur l'allocation des ressources :*

D'une manière générale, vous estimez nécessaire de ralentir voire d'interrompre le rythme des baisses des dotations publiques pour en atténuer les effets sur le développement local et appelez à un rééquilibrage au profit du milieu rural, au bénéfice d'une péréquation accentuée en ce sens. Vous réclamez des moyens à la hauteur des enjeux et pensez que le système des dotations doit être revu dans une relation de confiance et de co-construction de projets de territoires. Vous soutenez en particulier qu'il faudrait :

- - Revoir les critères d'attribution des dotations de l'État et réduire le poids excessif donné à la variable « population » ;
- - Amplifier le système de péréquation des ressources pour tenir compte des disparités territoriales ;
- - Intégrer les charges des collectivités et la typologie des populations ;
- Réduire les surcoûts financiers que supportent les territoires ruraux par rapport aux zones urbaines.

### *1.2.2 Propositions sur la réduction des fractures :*

- Le désenclavement des bassins de vie et le soutien aux infrastructures en place (desserte ferroviaire, aéroport du Nord du département) ;
- Le recours au télétravail avec le développement d'espaces de co-working ;
- L'anticipation des besoins en structures médicales pour lutter contre la désertification ;
- La distribution équilibrée des services essentiels sur le territoire du département ;
- La revitalisation des centre-bourgs par une action massive de redynamisation des commerces de proximité et de réhabilitation de l'habitat de centre-ville ;
- La préservation des emplois agricoles et industriels.

Certains mettent en avant les atouts du territoire lotois dans l'Occitanie pour capter, sous certaines conditions, de l'activité et de la population dans une région en forte croissance démographique. Parmi ces conditions de développement, sont mis en avant : le choix volontariste, qui devrait être celui de l'État et de la Région, de ne pas tout concentrer autour de la métropole. A l'échelle du département, l'attention à une répartition équilibrée des services au public (offre médicale, offre scolaire notamment) est souhaitée.

## *2. L'allégement des normes pour la capitalisation d'économies*

Vous êtes nombreux à regretter l'inflation normative et à lui attribuer des effets qui découragent les initiatives et freinent le développement de projets, même si plusieurs d'entre vous relèvent l'importance de la règle de droit, facteur d'égalité et de justice. La verticalité de la conception et de la mise en œuvre des normes sont ressenties comme un obstacle à l'efficacité de l'action publique et à la bonne coordination entre les niveaux territoriaux d'intervention. En particulier, plusieurs d'entre vous réclament la révision de la loi NOTRÉ qui a organisé un redéploiement des compétences qu'ils jugent déséquilibré et qui n'aurait pas suffisamment intégré les spécificités de l'ultra-ruralité.

Une plus grande souplesse est réclamée pour améliorer la coopération entre différentes catégories de collectivités. La simplification administrative (normalisation des dossiers, dématérialisation) est souvent avancée comme une solution d'avenir.

Une pause dans la législation relative à l'urbanisme et aux instruments de planification urbanistique est souhaitée. Vous appelez à une stabilisation de l'organisation institutionnelle et de la décentralisation. Cette demande de stabilité n'exclut pas les possibilités de recomposition des territoires, guidée par le souci de renforcer les collectivités, qui paraît à beaucoup être un levier pertinent pour favoriser des mutualisations de moyens et des regroupements institutionnels, mais à la condition que les procédures laissent place à la concertation entre élus et ménagent le temps nécessaire au rapprochement des points de vue. C'est la raison pour laquelle plusieurs élus recommandent la pérennisation durable du dispositif de soutien à la constitution de communes nouvelles, mais en plaidant que le temps soit laissé aux communes pour se rapprocher, sans contrainte mais sur un projet positif. C'est aussi pourquoi certains s'inquiètent de la taille de certaines nouvelles intercommunalités et plaident pour le maintien de regroupements à taille humaine.

Vous avez identifié plusieurs domaines qui, de par la complexité des normes qui les régissent et les procédures de concertation et d'avis préalables auxquelles ils sont soumis, appelleraient des simplifications :

- Urbanisme (SCOT, PLUI) ;
- Sécurité, prévention des risques et modalités de révision des plans de prévention (PPRI notamment) ;
- Accessibilité et exigences de mise aux normes trop lourdes pour les petites communes ;
- Application du principe de précaution qui retarde la mise en œuvre des projets ;
- Organisation des rythmes scolaires et ses incidences sur la mutualisation des transports.

Quelques-uns d'entre vous évoquent le droit à une application adaptée de la législation aux réalités de terrain. Ce discernement peut se traduire par une participation des élus locaux à la mise en œuvre des normes qui tiendrait pleinement compte de leur « bon sens ».

Enfin, vous regrettez que le législateur n'ait pas aménagé des possibilités souples de coopération entre les différents échelons de la décentralisation pour une meilleure mutualisation des ressources et des investissements.

### *3. Les besoins d'ingénierie et la plus-value des services de l'État*

#### *3.1. Quelques constats :*

Vous attribuez le besoin croissant d'ingénierie au phénomène de la « norme à outrance ». La complexité des procédures et la multiplicité des acteurs intervenants induisent un besoin d'ingénierie multiforme et des coûts supplémentaires. Vous regrettez, presque unanimement, le désengagement de l'État en matière d'ingénierie parce que son expertise, sa neutralité et sa gratuité pour les collectivités étaient appréciées, et parce que sa disparition a eu pour effet de contraindre les collectivités territoriales à se doter localement de moyens d'ingénierie mutualisés ou à recourir à des bureaux d'études coûteux et parfois jugés moins performants.

#### *3.2. Ébauche de solutions :*

Dans plusieurs contributions, vous demandez un soutien à la formation des personnels des collectivités territoriales. Vous sollicitez de l'État un accompagnement spécifique en ingénierie administrative et financière tant pour vos propres projets que pour les projets portés par l'initiative privée, favorisant ainsi l'installation d'activités économiques nouvelles, pourvoyeuses d'emplois et d'habitants.

L'idée d'un « référent ingénierie » au sein des services de l'État est soutenue, et le rôle des sous-préfets d'arrondissement en ce sens est unanimement salué.

Enfin, la création ou la compilation d'un guide des procédures en vue de la maîtrise des étapes de montage des dossiers est souhaitée.

Au-delà de cette question de la complexité de vos fonctions, vous alertez sur le risque de démotivation des élus, au moment où notre société a besoin de vocations pour l'engagement civique et citoyen au service de l'intérêt général. Vous vous interrogez en effet sur votre propre rôle et sollicitez de l'État une réelle politique d'appui aux élus qui devrait passer par la révision du statut de l'élu.

#### *4. La valorisation des innovations et expérimentations locales*

Vous vous accordez pour souligner le rôle important de l'innovation dans la modernisation des procédures, l'amplification des effets de l'expérimentation et la rénovation de l'action publique. Des expérimentations locales comme celle de la création d'une épicerie communale dont le fonctionnement permet de garantir le maintien de services dans des petites communes ou celle de l'instauration des « Journées Citoyennes » sont mises en avant. Vous regrettez que ces initiatives ne soient pas assez connues et souhaitez dès lors la création d'une « bourse aux initiatives et expérimentations » et l'accès aux retours d'expériences disponibles.

Par ailleurs, plusieurs contributions relèvent la faiblesse de l'implication des citoyens dans le débat public et soulignent la nécessité de la favoriser. Outre la multiplication des structures telles que les conseils de développement, vous préconisez l'instauration d'instances de débat informel avec les citoyens (inaugurations, soirées thématiques, réunions publiques et conviviales).

\* \*  
\*

Je souhaitais vous rendre compte des résultats de cette consultation, et vous remercier une fois encore de vos contributions.

Cette synthèse, nécessairement brève, n'est pas un verbatim de tous nos échanges, mais il m'a semblé qu'elle pouvait intéresser chacune et chacun de vous.

J'ai été très sensible à la "demande d'Etat" que nos échanges ont confirmée. Vous êtes en effet particulièrement attentifs au rôle que l'État continue de tenir à vos côtés. Dans le même temps, vous demandez que soit renouvelée, dans un esprit de confiance mutuelle et de responsabilité, la relation qui vous attache à lui. C'est là tout le sens de la démarche du Premier ministre qui propose aux élus de la République un contrat de confiance pour l'avenir. Soyez assurés que je veillerai pour ma part à la qualité de cette relation entre nous.



Jérôme FILIPPINI

